

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 24 mars 2009 à 19 h 50 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Luc Gaudreault	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Yvon Geoffroy	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel
Monsieur Serge Lafontaine	

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Renaud Lévesque, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Normand Piché	Directeur adjoint aux Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières
Madame Sylvie Rainville	Coordonnatrice des Services des ressources matérielles et de l'informatique

L'absence de public est constatée.

---

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 142 0309** : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0309-01 soit adopté en y retirant l'article suivant:

11.5 Entente négociation locale – Soutien.

Adopté unanimement

Approbation d'un  
procès verbal

**RÉSOLUTION 143 0309** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0309-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant ensuite aux sujets présentés par le directeur général, monsieur Claude Leclerc soumet des recommandations concernant un partenariat avec la Ville de Shawinigan pour deux projets. Sur un autre sujet, une recommandation est aussi faite quant à la probation d'un cadre. Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Partenariat – Ville  
de Shawinigan –  
Piste d'athlétisme

**RÉSOLUTION 144 0309** : CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire de l'Énergie à refaire la piste d'athlétisme à l'école secondaire des Chutes afin de favoriser le développement de la discipline d'athlétisme;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie et la Ville de Shawinigan ont l'intention de travailler en partenariat en s'impliquant humainement et financièrement dans la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les retombées importantes attendues de ce projet rassembleur au niveau des activités sportives de l'école, de la commission scolaire ainsi que du loisir municipal;

CONSIDÉRANT également les avantages d'une concertation municipale-scolaire afin de maximiser l'utilisation des immeubles et équipements et d'offrir à la population une diversité de services de qualité;

---

Président(e)

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT l'existence du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie donne son appui au projet d'aménagement d'une piste d'athlétisme à l'école secondaire des Chutes et s'y engage en partenariat avec la Ville de Shawinigan pour un montant pouvant aller jusqu'à 600 000 \$;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie s'associe à la Ville de Shawinigan dans la présentation au MELS d'une demande de financement dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives »;

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc et le directeur, général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Partenariat – Ville de Shawinigan – Centre national d'entraînement en curling

**RÉSOLUTION 145 0309 :** CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire de l'Énergie à s'impliquer dans la construction d'un centre national d'entraînement en curling adjacent à l'école secondaire du Rocher;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie et la Ville de Shawinigan ont l'intention de travailler en partenariat en s'impliquant humainement et financièrement dans la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les retombées importantes attendues de ce projet rassembleur au niveau des activités sportives de l'école, de la commission scolaire ainsi que du loisir municipal;

CONSIDÉRANT également les avantages d'une concertation municipale-scolaire afin de maximiser l'utilisation des immeubles et équipements et d'offrir à la population une diversité de services de qualité;

CONSIDÉRANT l'existence du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie donne son appui au projet d'aménagement d'un centre national d'entraînement en curling adjacent à l'école secondaire du Rocher et s'y engage en partenariat avec la Ville de Shawinigan pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 000 000 \$;

---

Président(e)

QUE la Commission scolaire de l'Énergie s'associe à la Ville de Shawinigan dans la présentation au MELS d'une demande de financement dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives »;

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc et le directeur, général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Probation d'un cadre

**RÉSOLUTION 146 0309** : CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour un gestionnaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à madame Monique Guay, régisseur des services aux Services des ressources matérielles et de l'informatique, le 3 mars 2009.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par la présidente, une résolution de félicitations est initialement adoptée pour des lauréats de l'Expo-sciences Bell, Finale régionale Mauricie, Centre-du-Québec.

Félicitations

**RÉSOLUTION 147 0309** : CONSIDÉRANT que l'Expo-sciences Bell, Finale régionale Mauricie, Centre-du-Québec s'est tenue du 13 au 15 mars dernier à l'école secondaire Chavigny à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que cet événement a accueilli plus de 100 exposants provenant de l'ensemble de la région et que de jeunes scientifiques ont présenté 62 projets en compétition devant plus de 5000 personnes;

CONSIDÉRANT que cette compétition scientifique, qui met de l'avant le talent et le dynamisme des jeunes, permettra à huit exposants de représenter la région à la Super Expo-sciences Bell, finale québécoise 2009 qui se tiendra du 16 au 19 avril 2009 prochain au Cégep de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que parmi les huit lauréats figurent Pierre-Luc St-Onge et Jean-François Cloutier, élèves de l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite;

---

Président(e)

CONSIDÉRANT que ces derniers se sont mérités le premier prix Bell et une bourse de 750 \$ pour leur projet intitulé : H<sub>2</sub>O en péril!;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à Pierre-Luc St-Onge et à Jean-François Cloutier pour leur succès à l'Expo-sciences Bell, Finale régionale Mauricie, Centre-du-Québec.

Adopté unanimement

Il est après cela adopté une résolution pour donner suite à une demande de la municipalité de Saint-Adelphe relative au projet de réorganisation des écoles primaires du secteur Mékinac.

Municipalité de  
Saint-Adelphe –  
Réorganisation  
scolaire du secteur  
Mékinac

**RÉSOLUTION 148 0309 :** CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 2009-03-60, que la municipalité de Saint-Adelphe a présenté une demande pour surseoir au transfert des élèves de maternelle pour l'année scolaire 2009-2010 dans le cadre d'un projet de réorganisation des écoles primaires;

CONSIDÉRANT également que la municipalité a demandé la formation d'un comité sur la réorganisation scolaire;

CONSIDÉRANT que le territoire sous la juridiction de la commission scolaire est distinct de celui d'une municipalité;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire est responsable de l'établissement du réseau des écoles et des centres requis pour son fonctionnement et qu'elle s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent des services éducatifs;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires exercent leurs fonctions et pouvoirs dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la loi et les régimes pédagogiques tout en veillant notamment à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par la commission scolaire ainsi qu'à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;

CONSIDÉRANT également que les membres du conseil des commissaires s'assurent de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est fortement affectée par le phénomène de la décroissance démographique de sa clientèle scolaire dans l'ensemble des secteurs qu'elle dessert;

---

Président(e)

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que la commission scolaire s'est dotée d'une politique sur le maintien ou la fermeture de ses écoles et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école, laquelle inclut les situations de cessation de services d'éducation préscolaire;

CONSIDÉRANT que cette politique comprend un processus de consultation publique préalable à chacun de ces changements;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie, en conformité avec sa politique, tient une consultation publique sur la réorganisation des écoles primaires du secteur de Mékinac qui aura lieu le 8 avril 2009;

CONSIDÉRANT, dans un souci de transparence et de concertation, qu'au mois de février 2009 la commission scolaire a pris l'initiative d'une rencontre préliminaire d'information avec les représentants de la MRC de Mékinac afin de sensibiliser les élus municipaux quant à la problématique de la décroissance de clientèle scolaire sur son territoire et de la tenue prochaine d'une consultation publique sur un projet de réorganisation des écoles primaires du secteur de Mékinac;

CONSIDÉRANT, de même, que des rencontres préparatoires à la consultation publique ont eu lieu avec les premiers intervenants concernés soit les conseils d'établissements des écoles;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation est organisée afin de permettre au milieu concerné, dont les municipalités, d'être informé ou de donner son avis au conseil des commissaires sur le projet de réorganisation des écoles primaires du secteur de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que la municipalité de Saint-Adelphe soit invitée à faire part au conseil des commissaires des solutions proposées en déposant un avis écrit sur le projet de réorganisation des écoles primaires du secteur de Mékinac ou à se faire entendre en ce sens lors de l'assemblée publique de consultation;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie s'inscrive en faux contre l'allégation de la municipalité à l'effet que la démarche est faite uniquement dans le but de solutionner des problèmes financiers;

QUE la municipalité soit invitée à prendre connaissance de la documentation élaborée par la commission scolaire et mise à la disposition du public relativement à ce projet, laquelle réfère également à la qualité des services éducatifs;

QUE soit finalement réaffirmée la volonté de concertation de la Commission scolaire de l'Énergie avec le milieu dans le cadre du processus de consultation publique;

---

Président(e)

QUE copie de la présente résolution soit adressée à madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, à madame Julie Boulet, députée de Laviolette, ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, à monsieur Bernard Généreux de la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'aux présidentes des conseils d'établissement du secteur concerné.

Adopté unanimement

En étant aux sujets présentés par les commissaires, une résolution de félicitations est adoptée pour une lauréate à la finale régionale Mauricie, Centre-du-Québec de l'Expo-sciences Bell.

Félicitations

**RÉSOLUTION 149 0309** : CONSIDÉRANT que l'Expo-sciences Bell, Finale régionale Mauricie, Centre-du-Québec s'est tenue du 13 au 15 mars dernier à l'école secondaire Chavigny à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que cet événement a accueilli plus de 100 exposants provenant de l'ensemble de la région et que de jeunes scientifiques ont présenté 62 projets en compétition devant plus de 5000 personnes;

CONSIDÉRANT que cette compétition scientifique, qui met de l'avant le talent et le dynamisme des jeunes, permettra à huit exposants de représenter la région à la Super Expo-sciences Bell, finale québécoise 2009 qui se tiendra du 16 au 19 avril 2009 prochain au Cegep de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que parmi les huit lauréats figure Julie Paquin, élève de l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que cette dernière s'est méritée le Prix de l'Université Laval (bourse d'études de 1000 \$ en réduction de frais de scolarité), le Prix du Collège Shawinigan (bourse de 200 \$) et le prix Gere (bourse de 50 \$) pour son projet intitulé : La rumeur court...;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que des félicitations soient adressées à Julie Paquin pour son succès à l'Expo-sciences Bell, Finale régionale Mauricie, Centre-du-Québec.

Adopté unanimement

Consécutivement et en référence aux sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes), les commissaires adoptent le calendrier scolaire 2009-2010, et ce, après avoir reçu les explications de monsieur Normand Piché, directeur adjoint de ces services.

---

Président(e)

**RÉSOLUTION 150 0309 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le calendrier scolaire 2009-2010 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document 0309-03.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Monsieur Denis Lampron sollicite alors un appui dans le cadre d'une démarche de concertation avec les commissions scolaires de la région pour la présentation d'une demande au MELS pour de nouveaux programmes en formation professionnelle. Les commissaires appuient cette démarche et une résolution est adoptée en ce sens.

**RÉSOLUTION 151 0309 :**

CONSIDÉRANT l'intérêt et le besoin des jeunes et des adultes du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie à s'inscrire à un programme de la formation professionnelle à proximité;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite accroître la persévérance scolaire, la qualification et la rétention des jeunes dans la région;

CONSIDÉRANT le nombre limité de programmes à la carte de formation professionnelle offert dans les régions 04-17;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la démarche de concertation avec les Commissions scolaires du Chemin-du-Roy, de la Riveraine, des Bois-Francis et des Chênes pour présenter une demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de nouveaux programmes en formation professionnelle dans la région.

Adopté unanimement

Par la suite, une résolution est adoptée afin d'autoriser une révision du fonctionnement des Services des ressources financières.

**RÉSOLUTION 152 0309 :**

CONSIDÉRANT que la réforme de la comptabilité gouvernementale a pour effet d'inclure les établissements du réseau de l'éducation et de la santé dans le périmètre comptable du gouvernement;

---

Président(e)

---

Secrétaire



CONSIDÉRANT que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008 la tenue des livres doit être faite selon de nouvelles normes respectant les principes comptables généralement reconnus (Pcgr);

CONSIDÉRANT le travail additionnel requis pour respecter les nouvelles exigences et les rapports supplémentaires demandés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT également les suivis budgétaires requis dans le cadre de la gestion;

CONSIDÉRANT les effectifs affectés aux Services des ressources financières;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit autorisée une révision du fonctionnement des Services des ressources financières en procédant à la fermeture du comptoir de taxes, en diminuant la fréquence de paiement aux fournisseurs, en éliminant le format papier du relevé de salaire et en restructurant les tâches des effectifs.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées au terme des renseignements fournis par monsieur Richard Boyer sur chacun des dossiers.

Dépôt du plan d'effectifs – Soutien administratif et manuel

**RÉSOLUTION 153 0309 :** CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions liant applicables au personnel de soutien, que la commission scolaire doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le projet du plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général pour l'année 2009-2010, décrit au document 0309-04.

Adopté unanimement

Retraite progressive

**RÉSOLUTION 154 0309 :** CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel demande de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive de madame Joanne Weber, orthophoniste à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 5 janvier 2009.

Adopté unanimement

Démission pour  
fins de retraite

**RÉSOLUTION 155 0309 :**

pour fins de retraite ;

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Vital Gélinas, magasinier au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, laquelle est effective au 2 mai 2009.

Adopté unanimement

Démission

**RÉSOLUTION 156 0309 :**

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de soutien a remis sa démission ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Jessica Soulard Vermette, technicienne en éducation spécialisée, inscrite sur la liste prioritaire, laquelle est effective au 12 mars 2009.

Adopté unanimement

Engagement

**RÉSOLUTION 157 0309 :**

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT les dispositions liant applicables aux fins de comblement d'un poste vacant;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'une personne salariée le 8 mai 2008 et que la commission scolaire a procédé à 3 affichages à l'interne aux périodes prévues aux dispositions liant ainsi qu'à l'externe;

CONSIDÉRANT le fait qu'aucune personne salariée répondant aux qualifications requises, soit un diplôme collégial de 3 ans en technique de l'électronique, option audiovisuelle ou l'équivalent, n'a soumis sa candidature;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a rencontré la seule personne détenant une attestation collégiale en technique de production d'évènements culturels et corporatifs et que celui-ci recommande unanimement, à titre exceptionnel, l'engagement de cette personne en tenant compte de la pénurie de main-d'œuvre;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit autorisé l'engagement de monsieur Daniel Larivée, technicien en audiovisuel, poste à temps complet de 35 heures/semaine, à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 30 mars 2009.

Adopté unanimement

Par la suite et en référence aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles, madame Sylvie Rainville, coordonnatrice, est invitée à présenter une recommandation quant à l'octroi de contrats pour la réfection de toitures. S'ensuivent des échanges au cours desquels, des renseignements sont notamment fournis au niveau des devis et des exigences de qualité de la commission scolaire.

À ce moment-ci, soit à 21 h 25, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

**RÉSOLUTION 158 0309** : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit décrété la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 21 h 45, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 159 0309** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte au public.

Adopté unanimement

Eu égard à l'octroi de contrats pour la réfection de toitures, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Octroi de contrat – Réfection de toitures

**RÉSOLUTION 160 0309** : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2008-2009 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé les allocations pour la réalisation des projets de réfection de toitures au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et aux écoles Saint-Joseph (Shawinigan) et Centrale (La Tuque);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 17 mars 2009 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0309-05;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Michel Pellerin, architecte;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que les contrats pour l'exécution des travaux de réfection des toitures soient accordés aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

- ✓ Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice  
Couvreur Pro-Toit 43 930,95 \$ (taxes incluses)  
217, rue Dessureault  
Trois-Rivières (Québec)  
G8T 2L7
  
- ✓ Saint-Joseph (Shawinigan)  
Couvreur Pro-Toit 155 500,00 \$ (taxes incluses)  
217, rue Dessureault  
Trois-Rivières (Québec)  
G8T 2L7
  
- ✓ École Centrale (La Tuque)  
Couvreur Pro-Toit 44 000,00\$ (taxes incluses)  
217, rue Dessureault  
Trois-Rivières (Québec)  
G8T 2L7

QU'il demeure entendu que conformément à la clause du devis descriptif, les travaux se termineront six (6) semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les contrats afférents.

Adopté unanimement

Consécutivement, monsieur Christian Lafrance soumet successivement des recommandations relatives à l'annulation de la vente d'une école, à la retenue d'un cautionnement de soumission, à la libération d'un immeuble et à la mise en vente d'immeubles. Des résolutions sont adoptées sur chacun de ces sujets.

Vente de l'école  
Saint-Sauveur –  
Annulation de la  
transaction

**RÉSOLUTION 161 0309 :** CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 303 0508, que la Commission scolaire de l'Énergie a autorisé le 27 mai 2008 la vente de l'immeuble de l'école Saint-Sauveur au Pavillon de L'Assuétude;

CONSIDÉRANT que l'acquéreur a demandé à la Commission scolaire de l'Énergie de procéder à l'annulation de la vente;

CONSIDÉRANT, à la suite de négociations entre les parties, qu'il est recommandé de procéder à l'annulation de la transaction d'achat;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE qu'une demande d'autorisation pour l'annulation de la transaction de vente de l'immeuble de l'école Saint-Sauveur soit adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adopté unanimement

Vente de l'école Saint-Sauveur - Libération du cautionnement de soumission

**RÉSOLUTION 162 0309 :**      CONSIDÉRANT que le Pavillon de l'Assuétude a demandé à la Commission scolaire de l'Énergie de procéder à l'annulation de la transaction de vente du bâtiment de l'école Saint-Sauveur;

CONSIDÉRANT qu'un cautionnement de soumission a été fourni par l'acquéreur;

CONSIDÉRANT que les dispositions du devis de soumission prévoient les motifs de retenue dudit cautionnement;

CONSIDÉRANT qu'un litige persiste entre les parties relativement à la libération du cautionnement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que le montant du cautionnement soit retenu par la Commission scolaire de l'Énergie et placé dans un compte en fiducie jusqu'à la conclusion du litige entre les parties.

Adopté unanimement

Vente de l'école Saint-Sauveur – Date de reprise de possession de la résidence du C.E.A. du Saint-Maurice

**RÉSOLUTION 163 0309 :**      CONSIDÉRANT que le Pavillon de l'Assuétude occupe la résidence en annexe du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice, et ce, en dépit du fait que leur bail soit échu depuis le 30 juin 2008;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé à l'organisme de libérer les locaux qu'il occupe au plus tard le 1er avril 2009, pour procéder à des travaux prévus dans cet immeuble;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Pavillon de l'Assuétude a adressé une demande pour reporter cette date au 30 avril 2009;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie donne suite à la demande du conseil d'administration du Pavillon de l'Assuétude dans la mesure où le loyer prévu au dernier bail est versé jusqu'à cette date.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

Remise en vente  
de l'école Saint-  
Sauveur

**RÉSOLUTION 164 0309** :      CONSIDÉRANT que la transaction de vente de l'immeuble de l'école Saint-Sauveur, telle qu'adoptée par la résolution 303 0508 du 27 mai 2008, n'a pu être complétée;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués le 5 septembre 2006 à l'appui de l'aliénation de l'immeuble (référence : résolution 61 0906);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle demande d'autorisation pour la vente de cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'autorisation d'aliéner l'immeuble de l'école Saint-Sauveur, situé au 2455 de la 3<sup>e</sup> Avenue à Shawinigan (secteur Shawinigan-Sud).

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, il est procédé à la mise en vente de l'immeuble situé au 500 rue Broadway à Shawinigan.

Vente de  
l'immeuble situé  
au 500 rue  
Broadway à  
Shawinigan

**RÉSOLUTION 165 0309** :      CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie dispose de bâtiments dans lesquels aucun service pédagogique n'est dispensé, et représentant une superficie excédentaire de près de 90 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que l'ancien centre administratif de la rue Broadway présente un potentiel de vente intéressant de par sa localisation et son taux d'occupation par des locataires;

CONSIDÉRANT que l'aliénation de cet immeuble permettrait à la commission scolaire d'économiser sur les coûts d'entretien et d'énergie;

CONSIDÉRANT, conformément au Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble, qu'une commission scolaire qui désire aliéner un immeuble dont la valeur marchande excède 100 000 \$ doit obtenir l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'autorisation d'aliéner l'immeuble situé au 500 de la rue Broadway, à Shawinigan.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, il est procédé à la nomination d'un comité de sélection pour le choix de professionnels.

\_\_\_\_\_  
Président(e)

**RÉSOLUTION 166 0309 :**      CONSIDÉRANT les travaux à réaliser dans le cadre des mesures « Maintien des bâtiments », « Résorption du déficit d'entretien », « Accessibilité aux immeubles aux personnes handicapées » et ceux réalisés avec l'enveloppe AMT pour l'année 2008-2009;

CONSIDÉRANT que, pour réaliser certains projets, la Commission scolaire de l'Énergie se doit de procéder à la nomination de professionnels (architectes et ingénieurs);

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 12 du procédurier pour l'octroi de contrats de services professionnels pour la construction des immeubles adopté par la Commission scolaire de l'Énergie le 6 mai 1998, que la commission scolaire doit former un comité de sélection *d'au moins trois membres dont le directeur des Services des ressources matérielles;*

CONSIDÉRANT que l'article 26 du « Règlement sur les contrats de services des organismes publics » stipule que *« le comité de sélection doit être composé d'un secrétaire chargé d'en coordonner les activités et d'au moins 3 membres »;*

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- ✓ monsieur Serge Lafontaine, commissaire;
- ✓ monsieur Maurice Poudrier, commissaire;
- ✓ madame Nicole Trudel, commissaire;
- ✓ monsieur Claude Leclerc, directeur général;
- ✓ monsieur Christian Lafrance, directeur des services des ressources matérielles et de l'informatique ou en cas d'empêchement de ce dernier, de madame Sylvie Rainville, coordonnatrice des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

QUE madame Monique Guay agisse à titre de secrétaire du comité.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 24 mars 2009.

À 21 h 15, il est procédé à la clôture de la séance.

---

Président(e)

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 167 0309 :** Monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que  
soit déclarée close la présente séance du conseil des  
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président(e)

---

Secrétaire